

Prix de l'information scientifique de l'Académie d'agriculture :

L'édition 2024 est lancée !

À l'heure des « fake news » et de la baisse générale du niveau de culture scientifique, y compris chez nos élites dirigeantes, le Prix de l'information scientifique de l'Académie d'agriculture vise à mettre à l'honneur les journalistes de la presse écrite (papier, site web d'information) et audiovisuelle (vidéo, radio) faisant preuve de qualités remarquables dans le traitement critique de l'information scientifique et sa vulgarisation auprès d'un large public.

Chaque année depuis 2018, l'Académie d'agriculture de France (AAF) entend ainsi contribuer au débat public et démocratique sur ses champs de compétence que sont l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et le développement durable, mais dont les enjeux cruciaux concernent au premier chef la société dans son ensemble.

Le Prix de l'information scientifique de l'Académie d'Agriculture sera décerné sous la forme d'une médaille et d'un diplôme, lors d'une cérémonie solennelle organisée au Salon international de l'Agriculture 2025.

Qui peut participer ?

Tous les journalistes professionnels titulaires d'une carte de presse en cours de validité, délivrée par la CCIJP, sont invités à candidater en soumettant un article ou une émission, publié ou diffusée en langue française, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, et relevant du domaine de compétence de l'AAF et de ses sections thématiques. À savoir : productions végétales et animales, forêts et filière bois, sciences de la vie, sciences humaines et sociales, interactions milieux-êtres vivants, environnement et territoires, alimentation humaine, agrofournitures, économie et politique agricoles.

Quels sont les critères retenus ?

Le jury présidé, depuis cette année, par Marie-Françoise Chevallier-Le Guyader, est composé de cinq membres de l'AAF et de quatre journalistes professionnels désignés *intuiti personae* par le bureau de l'AAF. Lors de l'évaluation des dossiers, il sera prioritairement tenu compte de la sélection de l'information, de sa hiérarchisation, de la qualité des sources, du souci de séparer les faits de leur interprétation, de la qualité de l'investigation et des explications fournies, du style de l'écriture et de l'iconographie. Pour les productions audiovisuelles une attention particulière sera apportée à la qualité du son, de l'image et du montage.

Comment candidater ?

Les candidatures doivent être adressées par mail au secrétariat de l'AAF (contact@academie-agriculture.fr) **avant le 12 juillet 2024.**

Le dossier doit comprendre :

- Un fichier de l'article (format PDF) ou son lien Internet (taille maximum : 12.000 signes espaces compris)
- Un enregistrement audio ou vidéo de l'émission ou son lien Internet
- Un scan de votre carte de presse
- Un message de quelques lignes exposant les raisons pour lesquelles vous participez au Prix de l'information scientifique de l'Académie d'agriculture.


Chantal Garcel